

Luxembourg, le 22 juillet 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Avant de pouvoir exercer leur métier au Luxembourg, les médecins détenant un diplôme d'un pays tiers à l'UE, doivent d'abord obtenir une reconnaissance préalable de leurs titres de formations dans un autre État membre de l'UE.

Or, il me revient que nos pays voisins ne reconnaissent les diplômes d'un pays tiers seulement sous condition que les titulaires disposent au moins d'un contrat à durée déterminée dans ce pays. Ainsi, il est très difficile pour les médecins bénéficiant d'une protection internationale d'exercer leur métier et d'aider à soulager la pénurie en professionnels de santé au Luxembourg.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Madame la Ministre peut-elle confirmer les faits relatés ci-dessus ?*
- *De quelle manière Madame la Ministre entend-elle faciliter l'accès au marché du travail pour les médecins et autres professionnels de santé bénéficiant d'une protection internationale ?*
- *Madame la Ministre est-elle d'avis qu'il serait opportun de créer une procédure pour reconnaître directement les titres de formations d'un pays tiers, sans que ceux-ci doivent être reconnus par un autre État membre ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Carole HARTMANN
Députée